

Le 21 juillet 2021

[Redacted]

Objet : Demande d'accès du 25 mai 2021
N/D : 218285DAJ

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 25 mai dernier visant à obtenir une copie des documents suivants :

- Les échanges écrits (courriel, lettre, avis, etc.) avec le ministère de l'Éducation concernant les masques SNN200642 du fournisseur Metallifer distribués dans les écoles;
- Les échanges écrits (courriel, lettre, avis, etc.) avec le ministère de la Famille concernant les masques SNN200642 du fournisseur Metallifer distribués dans les services de garde;
- Les échanges avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) sur les masques SNN200642 du fournisseur Metallifer distribués dans les écoles et les services de garde.

Vous trouverez donc ci-joint une copie des documents qui répondront aux trois points de votre demande.

Conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, et 174 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. S-2.1, les documents ont été élagués et dépersonnalisés afin de protéger le caractère confidentiel ou personnel de certains renseignements qu'ils contiennent.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Rose-Marie Giroux Fortin, avocate pour

Yohan Nolet, avocat

yohan.Nolet@cnesst.gouv.qc.ca

Tél. : 418-266-4900, poste 7167

Téloc. : 418-528-7245

YN/el

p.j.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS**

CHAPITRE III
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I
CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

L.R.Q., chapitre S-2.1

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CHAPITRE IX

LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SECTION II

LES FONCTIONS DE LA COMMISSION

174. La Commission assure le caractère confidentiel des renseignements et informations qu'elle obtient; seules des analyses dépersonnalisées peuvent être divulguées.

Malgré le premier alinéa, la Commission peut communiquer à la Régie du bâtiment du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1). De même, elle peut communiquer à la Commission de la construction du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20). Elle peut également communiquer au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale tout renseignement relatif à une indemnité ou à un paiement d'assistance médicale qu'elle verse ou qu'elle est susceptible de verser à une personne et qui est nécessaire à l'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1).

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De : "nadine.lalande@mfa.gouv.qc.ca" <nadine.lalande@mfa.gouv.qc.ca>

Date : mardi 22 décembre 2020 à 18:16

Objet : IMPORTANT – Avis de retrait des masques de procédure MC9501



Bonjour,

L'information qui suit fait l'objet d'un envoi massif à l'ensemble du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (CPE, GS, GNS, BC).

**

Le ministère de la Famille (Ministère) a été saisi le 22 décembre 2020 que l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en Sécurité du travail (IRSST) a déterminé que les masques MC9501 sont non conformes, lesquels ont été fournis par le ministère de la Santé et des Services sociaux et distribués dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) entre les mois de mai et novembre derniers.

Selon l'information transmise par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), un des trois critères d'analyse ne rencontrait pas entièrement les exigences.

Ainsi, il vous est demandé de cesser immédiatement l'utilisation des masques MC9501 (inscription sur la boîte). De l'information suivra sur la façon dont vous devrez en disposer.

Les masques livrés entre le 14 et le 16 décembre 2020 dans les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) doivent être utilisés. Ces nouveaux masques sont sécuritaires et ils rencontrent toutes les exigences de l'IRSST. Les BC sont toujours en charge d'assurer la distribution du matériel auprès de tous les SGEE de leur territoire.

Soyez assurés que le Ministère veillera à ce que tous les SGEE aient à leur disposition suffisamment de masques de procédure pour les prochains mois, et ce, dès la prochaine livraison (prévue à la mi-janvier 2021).

**

Recevez mes salutations cordiales... et Joyeuses Fêtes!

Nadine

Direction de la coordination et des relations avec les partenaires
Ministère de la Famille

De : [Christian Barrette](#)
A : [Manuelle Oudar](#); [Luc Castonguay](#)
Objet : TR: Avis à la clientèle - Identification des masques
Date : 30 mars 2021 08:42:05
Pièces jointes : [AVIS Clientele Identification Masques.pdf](#)
[image001.png](#)

Bonjour,

Je viens de recevoir ce message de la part du CAG.

Christian



Christian BARRETTE

Vice-président à l'administration et aux communications

Vice-présidence à l'administration et aux communications

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 220

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4644

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : covid.unite@cag.gouv.qc.ca <covid.unite@cag.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 mars 2021 08:37

À : Alain.Grenier@fadq.qc.ca; Alexandre.Mailhot@mce.gouv.qc.ca;
acossette@commissairelobby.qc.ca; commission.consultative@education.gouv.qc.ca;
Andree.Lelievre@mri.gouv.qc.ca; andree.taboureau@taq.gouv.qc.ca; info@cmq.gouv.qc.ca;
annie.lemieux@bei.gouv.qc.ca; "annie-claude.jauron@mern.gouv.qc.ca", Ariane
Mignolet<ariane.mignolet@ced-qc.ca>," Percheron; Etienne "
<etienne.sabourin2@cgap.gouv.qc.ca>, Fabrice Gagnon <fabrice.gagnon@toponymie.gouv.qc.ca>,"
francine.cote@tourisme.gouv.qc.ca " <Francine.Cote@tourisme.gouv.qc.ca>=?iso-8859-1?Q?
Fr=E9d=E9rick_Gaudreau?= <media@upac.gouv.qc.ca>=?iso-8859-1?Q?Fr=E9d=E9rick_Mangerel?=
<Frederick.Mangerel@assnat.qc.ca>,Frikia Belogbi <frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca>=?iso-8859-
1?Q?Ga=E9tan_Gingras?= <ggingras@electionsquebec.qc.ca>=?iso-8859-1?Q?
Genevi=E8ve_Boucher?= <genevieve.boucher@mifi.gouv.qc.ca>,"
genevieve.vezina@mcc.gouv.qc.ca " <genevieve.vezina@mcc.gouv.qc.ca>, Ginette Tanguay
<ginette.tanguay@fadq.qc.ca>, Guy Langevin <Guy.Langevin@banq.qc.ca>,Jaude Lemelin
<jaude.lemelin@ctq.gouv.qc.ca>, Jean Morency<Jean.Morency@mern-mffp.gouv.qc.ca>, =?iso-
8859-1?Q?Jean-S=E9bastien_Dumont?=<Jean-Sebastien.Dumont@transports.gouv.qc.ca>=?iso-
8859-1?Q?Jenny_C=F4t=E9?= <jenny.cote@mern-mffp.gouv.qc.ca>,"
joanie.sylvain@mddelcc.gouv.qc.ca " <joanie.sylvain@bape.gouv.qc.ca> , Joanne Castonguay
<csbe@csbe.gouv.qc.ca>, " Johanne Benoit "<johanne.benoit@capitale.gouv.qc.ca>, " Girardeau;
Lynda "<lynda.roy@mfa.gouv.qc.ca>, =?iso-8859-1?Q?Marc_Gagn=E9?="

<marc.gagne@mri.gouv.qc.ca>, =?iso-8859-1?Q?Marc-Andr=E9_Dowd?=<marc-andre.dowd@msp.gouv.qc.ca>, Marie-Eve Bilodeau<MARIE-EVE.BILODEAU@msp.gouv.qc.ca>, =?iso-8859-1?Q?Dionne=2C_Marl=E8ne?=<marlene.dionne@cslf.gouv.qc.ca>, "marlene.lefrancois@csf.gouv.qc.ca "<marlene.lefrancois@csf.gouv.qc.ca>, Maroun Shaneen<maroun.shaneen@midi.gouv.qc.ca>, Martin Langlais<martin.langlais@mapaq.gouv.qc.ca>, =?iso-8859-1?Q?Maryl=E8ne_Germain?=<Marylene.Germain@cse.gouv.qc.ca>, Mathieu Chabot<mathieu.chabot@cfp.gouv.qc.ca>, Michel Baillargeon<michel.baillargeon@stat.gouv.qc.ca>, " miguel.poire@cai.gouv.qc.ca "<miguel.poire@cai.gouv.qc.ca>, =?iso-8859-1?Q?Myl=E8ne_Martel?=<mylene.martel@mjq.gouv.qc.ca>, Nadine Desjardins<nadine.desjardins@ceec.gouv.qc.ca>, Nathalie Desjardins<nathalie.desjardins@dpcp.gouv.qc.ca>, Nathalie Savard<nathalie.savard@ceec.gouv.qc.ca>, Nathalie Snyder<nathalie.snyder@upac.gouv.qc.ca>, N ikolas Ducharme<nikolas.ducharme@mtq.gouv.qc.ca>, Pascale Cloutier<pascale.cloutier@csf.gouv.qc.ca>, " cslf@cslf.gouv.qc.ca "<cslf@cslf.gouv.qc.ca>, =?iso-8859-1?Q?Pierre_Gagn=E9?=<comite.deontologie@msp.gouv.qc.ca>, " Pierre Goulet "<pierre.goulet@bei.gouv.qc.ca>, Pierre Roy <pierre.roy@curateur.gouv.qc.ca>," Sarrazin; Raymond "<raymond.sarrazin@mamh.gouv.qc.ca>," remi.bedard@cai.gouv.qc.ca "<Remi.Bedard@cai.gouv.qc.ca>," rene.beaudet@bape.gouv.qc.ca "<rene.beaudet@bape.gouv.qc.ca>," =?iso-8859-1?Q?Robert_B=E9langer?=<robert.belanger@justice.gouv.qc.ca>, Sandra Dessources <sandra.dessources@oqlf.gouv.qc.ca>, " Sandra Melfi "<sandra.melfi@cptaq.gouv.qc.ca>, Scott Hugues <information@cm.gouv.qc.ca>," =?iso-8859-1?Q?S=E9bastien_Lapierre?=<sebastien.lapierre@economie.gouv.qc.ca>, Sophie Boisvert<sophie.boisvert@tourisme.gouv.qc.ca>, " sophie.tremblay@finances.gouv.qc.ca "<sophie.tremblay@finances.gouv.qc.ca>, =?iso-8859-1?Q?St=E9phane_Armanda?=<stephane.armanda@environnement.gouv.qc.ca>," =?iso-8859-1?Q?St=E9phane_Labrie?=<info@cptaq.gouv.qc.ca>," =?iso-8859-1?Q?St=E9phanie_Puchol?=<Stephanie.Puchol@cfp.gouv.qc.ca>, Sylvain Pelletier <ethique@ethique.gouv.qc.ca>, Sylvain Perigny<sylvain.perigny@education.gouv.qc.ca>," =?iso-8859-1?Q?Tchonang_Chim=E8ne_Nandjou?=<TchonangChimene.Nand jou@ethique.gouv.qc.ca>, Vince Parente<vince.parente@msp.gouv.qc.ca>, Vincent Lehouillier<vincent.lehouillier@msss.gouv.qc.ca>, Yanick Larose<Yanick.Larose@mcc.gouv.qc.ca>"

Objet : Avis à la clientèle - Identification des masques



Bonjour,

Merci de prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas.

Bonne journée,

_Boîte COVID Unité

Direction générale des acquisitions spécialisées en santé et en éducation
Centre d'acquisitions gouvernementales

covid.unite@cag.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/acquisitions

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

DESTINATAIRES : Clients du Centre d'acquisitions gouvernementales

EXPÉDITEUR : Patrick Baillargeon, directeur des acquisitions de fournitures de laboratoire et d'imagerie médicale

DATE : Le 30 mars 2021

OBJET : Clarifications sur les modèles de masques médicaux

À la suite de l'envoi de l'avis à la clientèle du 26 mars 2021 concernant les masques SNN200642 non conformes, plusieurs clients nous ont contactés afin de pouvoir bien identifier les masques qu'ils ont en leur possession, et ainsi déterminer s'ils peuvent continuer à les utiliser.

À cet égard, nous vous transmettons le présent aide-mémoire.

Masques conformes pouvant être utilisés

➤ Masques T1001



Comme indiqué à l'avis à la clientèle du 22 février 2021, bien que l'emballage réfère à la norme YY/T 0469, ces masques ont été testés par des laboratoires indépendants et sont conformes à la norme ASTM F2100, niveau 2.

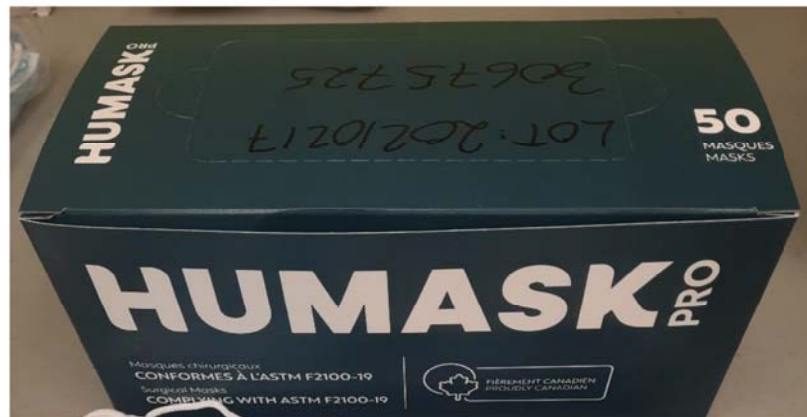
Ces masques sont donc appropriés pour les situations où un masque ASTM de niveau 1 ou 2 serait nécessaire, et cette information a été validée avec la CNESST. Par ailleurs, l'avis à la clientèle du 24 mars 2021 contenait en français les indications se retrouvant sur l'emballage.

➤ Masques DisTech 2215



Ces masques sont conformes à la norme ASTM F2100, niveau 1.

➤ Masques MaskPro 1000



Ces masques sont conformes à la norme ASTM F2100, niveau 1

Masques à ne pas utiliser

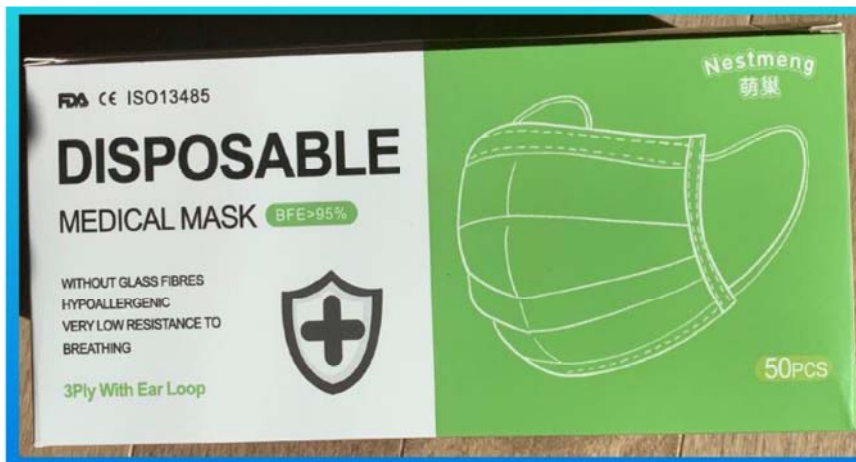
➤ Masques SNN200642



Tel qu'indiqué à l'avis à la clientèle du 26 mars 2021, Santé Canada a émis la recommandation suivante : « Pour le moment, Santé Canada recommande de cesser l'achat et l'utilisation de masques faciaux contenant du graphène nanoformé ». Cette recommandation s'applique pour tous les lots de ce produit.

Ainsi, nous vous rappelons de ne pas utiliser ces masques.

➤ Masques MC9501



Certains clients ont toujours en leur possession les masques MC9501, qui ont fait l'objet d'un rappel en décembre 2020. Nous vous rappelons de ne pas utiliser ces masques.

Nous vous invitons à faire suivre cette information aux parties concernées.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec l'unité COVID du CAG au covid.unite@cag.gouv.qc.ca.

Québec, le 31 mars 2021

Monsieur Pierre Julien
Président directeur général du
Centre d'acquisitions gouvernementales
150, boulevard René-Lévesque Est, 18^e étage
Québec (Québec)
G1R 2B2

Objet : Masques faciaux recouverts de graphène nanoformé

Monsieur,

Comme vous le savez, le 25 mars 2021, Santé Canada transmettait un avis à l'ensemble des ministères provinciaux et territoriaux de la santé les informant d'un risque émergent potentiel concernant des masques faciaux qui sont recouverts de matériaux de graphène nanoformé et les mettant en garde contre l'utilisation de ceux-ci.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) demeure préoccupée par les impacts et les conséquences sur la santé des jeunes et des travailleurs et des travailleuses qui ont porté ces masques. Rappelons que l'article 63 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) prévoit que : « Nul ne peut fabriquer, fournir, vendre, louer, distribuer ou installer un produit, un procédé, un équipement, un matériel, un contaminant ou une matière dangereuse à moins que ceux-ci ne soient sécuritaires et conformes aux normes prescrites par règlement ».

Dans le contexte, il est donc attendu du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) que des dispositions soient prises afin que :

- Les mesures nécessaires pour que des masques de qualité soient disponibles pour les travailleuses et les travailleurs.
- Les ministères et les organismes ayant reçu ces masques faciaux soient informés des impacts potentiels sur la santé à la suite du port de ce type de masque.

... 2

- Lorsqu'il est informé ou estime que des équipements de protection distribués peuvent potentiellement nuire à la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs du Québec, ces derniers et la CNESST en soient informés.
- Les mesures appropriées soient prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise.

À la CNESST, la Vice-présidence à la prévention est disponible pour répondre à vos questions le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Manuelle Oudar

c. c. Dr Horacio Arruda, Directeur national de la santé publique, MSSS

De : Éric Sirois
A : "patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca"
Cc : [Bruno Faucher](#); [Pierre-Paul Vaudreuil](#); [Charles Labrecque](#); [Christine Savard](#); sebastien.gagnon@cag.gouv.qc.ca; melanie.saint-amour@msss.gouv.qc.ca
Objet : RE: Masques faciaux contenant du graphène nanoformé / Préoccupations urgentes de la CNESST
Date : 28 mars 2021 09:32:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Merci beaucoup pour le retour rapide! C'est très apprécié.



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 3e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3080, 2309

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca <patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 mars 2021 09:16
À : Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>; melanie.saint-amour@msss.gouv.qc.ca
Cc : Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>; Pierre-Paul Vaudreuil <pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca>; Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>; Christine Savard <christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca>; sebastien.gagnon@cag.gouv.qc.ca
Objet : RE: Masques faciaux contenant du graphène nanoformé / Préoccupations urgentes de la CNESST



Bonjour Éric,

Voir ci-dessous. Je vous joins également l'avis que nous avons transmis vendredi.

Bonne journée,

Patrick Baillargeon

Directeur

Direction des acquisitions de fournitures de laboratoire et d'imagerie médicale
Centre d'acquisitions gouvernementales

217, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
Tél. : 450 432-8718, poste 70668
patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/acquisitions

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Éric Sirois [<mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 28 mars 2021 08:58

À : Baillargeon, Patrick <patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca>; melanie.saint-amour@msss.gouv.qc.ca

Cc : Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>; Pierre-Paul Vaudreuil <pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca>; Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>; Christine Savard <christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : Masques faciaux contenant du graphène nanoformé / Préoccupations urgentes de la CNESST

Bonjour,

Vous avez sûrement été interpellés au sujet du communiqué de Santé Canada sur les masques faciaux contenant du graphène nanoformé. Des reportages diffusés en fin de semaine mentionnaient que ces masques auraient été acheminés et utilisés dans les écoles et les services de garde du Québec. Nous avons des préoccupations pour les travailleuses et les travailleurs québécois d'où la raison pour laquelle je vous interpelle avec les questions ci-dessous :

- Auriez-vous une idée de l'ampleur de la problématique (ex. quantité de masques fournis et utilisés, proportion des milieux de travail à qui ces masques ont été fournis)? **Environ 30 millions de masques ont été distribués chez la clientèle du CAG depuis septembre 2020, dont environ 1,6 million dans le dernier mois.**
- Est-ce que ces milieux de travail auront une solution de rechange dès lundi (ex. fourniture d'autres masques)? **La plupart de nos clients ont déjà d'autres masques à leur disposition. Nous avons rapidement identifié une trentaine de bureaux coordonnateurs (BC) et deux centres de services scolaires (CSS) qui ont reçu de ces masques dans les dernières semaines, et des commandes ont été préparées par RQ pour livraison rapide dès le début de la semaine du 29 mars 2021 afin de remplacer ces masques. Le système informatique de RQ ne permettant pas d'identifier hors de tout doute les modèles de masques expédiés, l'avis du CAG demande à tous les clients de communiquer avec l'unité COVID afin d'identifier les quantités de masques en leur possession et afin de commander des masques de remplacement. À cet égard, un formulaire web a été créé afin de compiler les réponses et de les transférer efficacement à RQ : <https://forms.office.com/r/AvW1m6zBMQ>. Pour l'instant, aucun client ne nous a indiqué n'avoir aucune solution de rechange pour lundi, sauf des**

garderies qui ont été redirigées vers leur BC à la demande du Ministère de la famille.

- Auriez-vous entrepris des démarches auprès de Santé Canada et est-ce que cette démarche vous a permis d'obtenir des renseignements supplémentaires? **Je vous joins l'avis reçu.**

Il me semble que les services de garde/écoles ont été approvisionnés en d'autres types de masques (ex. masques avec fenêtre). Si c'est le cas, les travailleurs pourraient utiliser ces derniers? **Oui, ils pourront utiliser les autres types de masques.**

Merci de votre attention!



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2309

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Éric Sirois

De: Éric Sirois
Envoyé: 28 mars 2021 08:58
À: patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca; melanie.saint-amour@msss.gouv.qc.ca
Cc: Bruno Faucher; Pierre-Paul Vaudreuil; Charles Labrecque; Christine Savard
Objet: Masques faciaux contenant du graphène nanoformé / Préoccupations urgentes de la CNESST
Pièces jointes: GrapheneMaskPTnotice_Final - FR (2).pdf

Bonjour,

Vous avez sûrement été interpellés au sujet du communiqué de Santé Canada sur les masques faciaux contenant du graphène nanoformé. Des reportages diffusés en fin de semaine mentionnaient que ces masques auraient été acheminés et utilisés dans les écoles et les services de garde du Québec. Nous avons des préoccupations pour les travailleuses et les travailleurs québécois d'où la raison pour laquelle je vous interpelle avec les questions ci-dessous :

- Auriez-vous une idée de l'ampleur de la problématique (ex. quantité de masques fournis et utilisés, proportion des milieux de travail à qui ces masques ont été fournis)?
- Est-ce que ces milieux de travail auront une solution de rechange dès lundi (ex. fourniture d'autres masques)?
- Auriez-vous entrepris des démarches auprès de Santé Canada et est-ce que cette démarche vous a permis d'obtenir des renseignements supplémentaires?

Il me semble que les services de garde/écoles ont été approvisionnés en d'autres types de masques (ex. masques avec fenêtre). Si c'est le cas, les travailleurs pourraient utiliser ces derniers?

Merci de votre attention!



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2309

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca
A : [Éric Sirois](mailto:eric.sirois@msss.gouv.qc.ca); melanie.saint-amour@msss.gouv.qc.ca
Cc : [Bruno Faucher](#); [Pierre-Paul Vaudreuil](#); [Charles Labrecque](#); [Christine Savard](#); sebastien.gagnon@cag.gouv.qc.ca
Objet : RE: Masques faciaux contenant du graphène nanoformé / Préoccupations urgentes de la CNESST
Date : 28 mars 2021 09:17:35
Pièces jointes : [image001.png](#)
[AVIS_Clientele_Masque_SNN200642.pdf](#)
[GrapheneMaskPTnotice_Final_FR.pdf](#)



Bonjour Éric,

Voir ci-dessous. Je vous joins également l'avis que nous avons transmis vendredi.

Bonne journée,

Patrick Baillargeon

Directeur

Direction des acquisitions de fournitures de laboratoire et d'imagerie médicale
Centre d'acquisitions gouvernementales

217, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6

Tél. : 450 432-8718, poste 70668

patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/acquisitions

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Éric Sirois [mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca]

Envoyé : 28 mars 2021 08:58

À : Baillargeon, Patrick <patrick.baillargeon@cag.gouv.qc.ca>; melanie.saint-amour@msss.gouv.qc.ca

Cc : Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>; Pierre-Paul Vaudreuil <pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca>; Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>; Christine Savard <christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : Masques faciaux contenant du graphène nanoformé / Préoccupations urgentes de la CNESST

Bonjour,

Vous avez sûrement été interpellés au sujet du communiqué de Santé Canada sur les masques faciaux contenant du graphène nanoformé. Des reportages diffusés en fin de semaine mentionnaient que ces masques auraient été acheminés et utilisés dans les écoles et les services de garde du Québec. Nous avons des préoccupations pour les travailleuses et les travailleurs québécois d'où la raison pour laquelle je vous interpelle avec les questions ci-dessous :

- Auriez-vous une idée de l'ampleur de la problématique (ex. quantité de masques fournis et utilisés, proportion des milieux de travail à qui ces masques ont été fournis)? **Environ 30 millions de masques ont été distribués chez la clientèle du CAG depuis septembre 2020, dont environ 1,6 million dans le dernier mois.**
- Est-ce que ces milieux de travail auront une solution de rechange dès lundi (ex. fourniture d'autres masques)? **La plupart de nos clients ont déjà d'autres masques à leur disposition. Nous avons rapidement identifié une trentaine de bureaux coordonnateurs (BC) et deux centres de services scolaires (CSS) qui ont reçu de ces masques dans les dernières semaines, et des commandes ont été préparées par RQ pour livraison rapide dès le début de la semaine du 29 mars 2021 afin de remplacer ces masques. Le système informatique de RQ ne permettant pas d'identifier hors de tout doute les modèles de masques expédiés, l'avis du CAG demande à tous les clients de communiquer avec l'unité COVID afin d'identifier les quantités de masques en leur possession et afin de commander des masques de remplacement. À cet égard, un formulaire web a été créé afin de compiler les réponses et de les transférer efficacement à RQ : <https://forms.office.com/r/AvW1m6zBMQ>. Pour l'instant, aucun client ne nous a indiqué n'avoir aucune solution de rechange pour lundi, sauf des garderies qui ont été redirigées vers leur BC à la demande du Ministère de la famille.**
- Auriez-vous entrepris des démarches auprès de Santé Canada et est-ce que cette démarche vous a permis d'obtenir des renseignements supplémentaires? **Je vous joins l'avis reçu.**

Il me semble que les services de garde/écoles ont été approvisionnés en d'autres types de masques (ex. masques avec fenêtre). Si c'est le cas, les travailleurs pourraient utiliser ces derniers? **Oui, ils pourront utiliser les autres types de masques.**

Merci de votre attention!



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2309

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire.

Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

DESTINATAIRES : Clients du Centre d'acquisitions gouvernementales

EXPÉDITEUR : Patrick Baillargeon, directeur des acquisitions de fournitures de laboratoire et d'imagerie médicale

DATE : Le 26 mars 2021

OBJET : Recommandation émise par Santé Canada concernant les masques faciaux contenant du graphène nanoformé

Le présent avis fait suite à la réception d'une mise en garde, émise par Santé Canada le 25 mars 2021, afin d'informer la population canadienne des risques potentiels liés à l'utilisation de masques faciaux contenant des matériaux de graphène nanoformé.

Dans cette recommandation, on peut lire que :

« Santé Canada a procédé à une évaluation préliminaire des risques qui a révélé un potentiel de toxicité pulmonaire précoce liée à l'inhalation de graphène nanoformé. À ce jour, Santé Canada n'a pas reçu de données permettant d'appuyer l'innocuité et l'efficacité des masques faciaux contenant du graphène nanoformé.

Par conséquent, compte tenu de l'absence de données probantes fournies par les fabricants pour appuyer l'utilisation sécuritaire et efficace des masques recouverts de graphène nanoformé, Santé Canada juge inacceptables les risques liés à ces instruments médicaux. »

Dans ce contexte, Santé Canada nous émet la recommandation suivante : « Pour le moment, Santé Canada recommande de cesser l'achat et l'utilisation de masques faciaux contenant du graphène nanoformé ».

Certains clients du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pourraient avoir en leur possession des masques contenant du graphène nanoformé. En effet, les masques SNN200642, qui ont été distribués par Revenu Québec dans les derniers mois, contiennent ce matériau (voir l'image à la page suivante).



Nous demandons donc à tous nos clients de vérifier s'ils ont en leur possession des masques SNN200642 et de cesser immédiatement leur utilisation. Si tel est le cas, nous vous prions de communiquer avec l'unité COVID du CAG au covid.unite@cag.gouv.qc.ca afin d'obtenir d'autres masques promptement.

Dans un deuxième temps, nous vous aviserons des instructions entourant la récupération des masques.

Le CAG tient à rappeler que les masques SNN200642 étaient conformes à toute la réglementation en vigueur au moment de leur acquisition et de leur distribution, notamment quant aux normes ASTM F2100.

Nous vous invitons à faire suivre cette information aux parties concernées.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec l'unité COVID du CAG au covid.unite@cag.gouv.qc.ca.

p. j. Recommandation de Santé Canada

Le 25 mars 2021

Destinataires : Ministères provinciaux et territoriaux de la Santé

Objet : Achat et utilisation de masques faciaux contenant du graphène nanoformé

La présente vise à vous informer d'un risque émergent potentiel concernant des masques faciaux qui sont recouverts de matériaux de graphène nanoformé, et à vous mettre en garde contre l'utilisation de ces instruments dans les réseaux de soins de santé, les écoles et les garderies de votre province ou territoire.

Les masques faciaux qui comportent des allégations de propriétés antivirales ou qui font usage de matériaux antiviraux, notamment ceux qui sont recouverts de graphène nanoformé, sont considérés comme des instruments médicaux de classe I aux termes du *Règlement sur les instruments médicaux* (RIM), et en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (Loi).

Santé Canada a procédé à une évaluation préliminaire des risques qui a révélé un potentiel de toxicité pulmonaire précoce liée à l'inhalation de graphène nanoformé. À ce jour, Santé Canada n'a pas reçu de données permettant d'appuyer l'innocuité et l'efficacité des masques faciaux contenant du graphène nanoformé.

Par conséquent, compte tenu de l'absence de données probantes fournies par les fabricants pour appuyer l'utilisation sécuritaire et efficace des masques recouverts de graphène nanoformé, Santé Canada juge inacceptables les risques liés à ces instruments médicaux.

Pour atténuer ce risque, Santé Canada :

- 1) a communiqué avec les distributeurs, les importateurs et les fabricants connus de ces instruments médicaux pour les informer que ces instruments contreviennent à la Loi;
- 2) a demandé aux entreprises qui ont vendu ces instruments d'en cesser immédiatement la vente et de lancer un rappel pour demander que les instruments concernés soient retournés;
- 3) a préparé une mise en garde afin d'informer la population canadienne des risques potentiels liés à l'utilisation de masques faciaux contenant des matériaux de graphène nanoformé;
- 4) a entrepris un examen de l'innocuité concernant l'utilisation de matériaux de graphène nanoformé dans les masques faciaux et demandé que les fabricants fournissent des renseignements supplémentaires à l'appui de cette évaluation.

Nous sommes conscients que ces instruments sont peut-être distribués et utilisés dans



votre province ou votre territoire. Pour le moment, Santé Canada vous recommande de cesser l'achat et l'utilisation de masques faciaux contenant du graphène nanoformé. C'est pourquoi nous demandons votre collaboration afin de nous assurer que les réseaux de soins de santé, les écoles et les garderies de votre territoire de compétence sont au courant des préoccupations de Santé Canada quant aux risques potentiels pour la santé des Canadiens.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question.

Sincères salutations,

Chad Sheehy
Directeur p.i., Programme de conformité des instruments médicaux
Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi
Santé Canada
Chad.sheehy@canada.ca

c. c. David Boudreau
Directeur générale
Direction des instruments médicaux
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada

De : [Christine Savard](#)
A : [Luc Castonguay](#)
Cc : [Karine Perreault](#); [Eve-Marie Petiot](#); [Josiane Nadeau](#); [Bruno Faucher](#); [Éric Sirois](#); [Pierre-Paul Vaudreuil](#); [Karine Bouthillier](#); [Mouhamed Thiam](#)
Objet : TR: État de situation pour les services de garde (masques SN200642)
Date : 28 mars 2021 13:36:07
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour Luc,

Topo du MFA sur les masques.

Bonne journée.



Christine SAVARD

Directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Vice-présidence à la prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

33, rue Gamble Ouest, 2^e étage

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R3

819 797-6191, 6136

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 mars 2021 13:33
À : Christine Savard <christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: État de situation pour les services de garde (masques SN200642)

Pour ton information

Mes salutations

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>
Envoyé : Sunday, March 28, 2021 1:32:47 PM
À : danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca <danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca>
Cc : Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA <Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA>; julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca <julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca>; Lynda.Roy@mfa.gouv.qc.ca <Lynda.Roy@mfa.gouv.qc.ca>
Objet : Re: État de situation pour les services de garde (masques SN200642)

Bonjour Mme Dubé,

Merci pour le suivi rapide, c'est très clair!!

Mes salutations

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca <danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca>

Envoyé : Sunday, March 28, 2021 1:27:11 PM

À : Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA <Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA>; julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca <julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca>; Lynda.Roy@mfa.gouv.qc.ca <Lynda.Roy@mfa.gouv.qc.ca>

Objet : État de situation pour les services de garde (masques SN200642)

Bonjour M. Faucher,

En réponse à la demande transmise à Mme Guirguis-Boucher, veuillez trouver ci-joint la communication transmise au réseau des SGEE vendredi, le 26 mars. Une rencontre d'information a également été tenue avec les associations nationales et syndicat le même jour.

En ce qui a trait aux livraisons effectuées dans le réseau des SGEE, voici les informations à jour.

- Des SNN200642 ont été livrés en janvier pour utilisation en février. Ces masques devraient tous avoir été utilisés.
- Les livraisons de février pour le mois de mars ne comportaient pas de SNN200642. Les SGEE devraient donc avoir en stock des masques conformes pour les prochains jours.
- La livraison effectuée le 15 mars, pour usage en avril, comportaient des masques non-conformes.
- Une nouvelle livraison est prévue lundi ou mardi pour des masques de remplacement.

Dès demain, nos DRSC vont communiquer avec l'ensemble des bureaux coordonnateurs pour vérifier leur situation d'approvisionnement. Les employeurs SGEE qui n'auraient pas de masques conformes lundi, situation peu probable en fonction des livraisons de février, devront s'approvisionner localement pour 1 ou 2 journées, afin d'assurer la santé et sécurité de leurs employés.

N'hésitez pas à me faire signe pour toute information supplémentaire.

Danielle Dubé

Sous-ministre adjointe

Sous-ministériat du soutien à la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : 418 528-7100 poste 2800

De : _Boîte MFA Partenariat Services de garde

Envoyé : 26 mars 2021 14:51

À : _Boîte MFA Partenariat Services de garde <partenariat.servicesdegarde@mfa.gouv.qc.ca>;

[Redacted content consisting of multiple lines of text obscured by grey bars]

Objet : Masques faciaux contenant du graphène nanoformé - Mise en quarantaine immédiate

Bonjour,

Veillez prendre connaissance de l'avis reçu de la part du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) destiné à tous ses clients, concernant l'avis de sécurité émis par Santé Canada pour le masque SNN200642 du fournisseur Metallifer. Cela vise également le réseau de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Si vous avez ce type de masque en inventaire, nous vous demandons de ne plus les distribuer et de les conserver dans un endroit sécuritaire dès maintenant. Pour vous aider à les identifier, ce sont les masques qui ont un côté gris et un autre gris et bleu.

Pour les suites, nous vous ferons parvenir des instructions dès qu'elles seront disponibles.

Pour les BC ayant reçu ce type de masque, une distribution est prévue la semaine prochaine.

Notons cependant que les modèles T1001 et HSC-HB-DMM livrés depuis décembre 2020 dans les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) sont conformes et peuvent être utilisés. Ces masques sont sécuritaires et ils rencontrent toutes les exigences de l'INSPQ.

Un envoi massif s'amorce auprès de l'ensemble du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (CPE, GS, GNS et BC).

Soyez assuré que le Ministère a à cœur la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel au sein des SGEE.

Salutations cordiales!

Le ministère de la Famille

Le 25 mars 2021

Destinataires : Ministères provinciaux et territoriaux de la Santé

Objet : Achat et utilisation de masques faciaux contenant du graphène nanoformé

La présente vise à vous informer d'un risque émergent potentiel concernant des masques faciaux qui sont recouverts de matériaux de graphène nanoformé, et à vous mettre en garde contre l'utilisation de ces instruments dans les réseaux de soins de santé, les écoles et les garderies de votre province ou territoire.

Les masques faciaux qui comportent des allégations de propriétés antivirales ou qui font usage de matériaux antiviraux, notamment ceux qui sont recouverts de graphène nanoformé, sont considérés comme des instruments médicaux de classe I aux termes du *Règlement sur les instruments médicaux* (RIM), et en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (Loi).

Santé Canada a procédé à une évaluation préliminaire des risques qui a révélé un potentiel de toxicité pulmonaire précoce liée à l'inhalation de graphène nanoformé. À ce jour, Santé Canada n'a pas reçu de données permettant d'appuyer l'innocuité et l'efficacité des masques faciaux contenant du graphène nanoformé.

Par conséquent, compte tenu de l'absence de données probantes fournies par les fabricants pour appuyer l'utilisation sécuritaire et efficace des masques recouverts de graphène nanoformé, Santé Canada juge inacceptables les risques liés à ces instruments médicaux.

Pour atténuer ce risque, Santé Canada :

- 1) a communiqué avec les distributeurs, les importateurs et les fabricants connus de ces instruments médicaux pour les informer que ces instruments contreviennent à la Loi;
- 2) a demandé aux entreprises qui ont vendu ces instruments d'en cesser immédiatement la vente et de lancer un rappel pour demander que les instruments concernés soient retournés;
- 3) a préparé une mise en garde afin d'informer la population canadienne des risques potentiels liés à l'utilisation de masques faciaux contenant des matériaux de graphène nanoformé;
- 4) a entrepris un examen de l'innocuité concernant l'utilisation de matériaux de graphène nanoformé dans les masques faciaux et demandé que les fabricants fournissent des renseignements supplémentaires à l'appui de cette évaluation.

Nous sommes conscients que ces instruments sont peut-être distribués et utilisés dans



votre province ou votre territoire. Pour le moment, Santé Canada vous recommande de cesser l'achat et l'utilisation de masques faciaux contenant du graphène nanoformé. C'est pourquoi nous demandons votre collaboration afin de nous assurer que les réseaux de soins de santé, les écoles et les garderies de votre territoire de compétence sont au courant des préoccupations de Santé Canada quant aux risques potentiels pour la santé des Canadiens.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question.

Sincères salutations,

Chad Sheehy
Directeur p.i., Programme de conformité des instruments médicaux
Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi
Santé Canada
Chad.sheehy@canada.ca

c. c. David Boudreau
Directeur générale
Direction des instruments médicaux
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada

De : [Charles Labrecque](#)
A : alberto.morales@irsst.qc.ca
Objet : Tr : : RE: Masque Q/0100SQH042 - Urgence
Date : 30 octobre 2020 16:55:00
Pièces jointes : [21424D2_rev2_SO_Medical_Supplies_ASTM_F2100_Sub-Micron_Particle_Filtration_Test_Report_copy.002.pdf](#)
[Avis_ANSM_7_avri_2020-masques-GBT32610.002.pdf](#)
[Conformité des masques de procédure.002.pdf](#)

Bonjour,

Je me souviens plus si je t'ai demandé si une évaluation a été faite pour ce masque. J'en aurais besoin de besoin parce qu'une inspectrice me questionne à ce sujet.

Salutations!



Charles LABRECQUE , chimiste, CIH

Conseiller expert en prévention-inspection

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 3e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3080, 2298

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

----- Transféré par Charles Labrecque/CSST le 2020-10-30 16:51 -----

De : Sophie Pellerin-Huet/CSST
A : Lisanne Côté/CSST@CSST
Cc : Violaine Lavoie/CSST@CSST, Charles Labrecque/CSST@CSST
Date : 2020-10-23 13:52
Objet : RE: Masque Q/0100SQH042

Bonjour Lisanne,

Voici l'ensemble des documents reçus en lien avec ces équipements.

De plus, nous avons reçu ce matin une lettre de la CAG.

N'hésitez pas si vous avez besoin de plus d'information.

Bonne journée



(See attached file:

21424D2_rev2_SQ_Medical_Supplies_ASTM_F2100_Sub-Micron_Particle_Filtration_Test_Report_copy.pdf)

(See attached file: Avis_ANSM_7_avri_2020-masques-GBT32610.pdf)(See attached file: Conformité des masques de procédure.pdf)



Sophie PELLERIN-HUET

Chef d'équipe

Service de la prévention/inspection Capitale-Nationale
Direction de la prévention/inspection Capitale-Nationale et Centre-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
425, rue du Pont, 5e étage
Québec (Québec) G1K 9K5
418 266-4000, 4159

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

----- Transféré par Annick Montpas/CSST le 2020-10-23 11:00 -----

De : "Verville Mathieu" <verville.mathieu@cscapitale.qc.ca>
A : "Annick.montpas@cnesst.gouv.qc.ca" <Annick.montpas@cnesst.gouv.qc.ca>
Date : 2020-10-23 10:34
Objet : Conformité des masques de procédure

Bonjour Mme Montpas,

Comme discuté, vous trouverez ci-joint l'information transmise par le ministère de l'Éducation hier en fin de journée ayant pour objet la conformité des masques de procédure distribués au sein notamment du réseau de l'Éducation.

J'apprécierais svp si vous pouvez m'indiquer avoir reçu au sein de votre direction régionale

CNESST cette orientation ministérielle.

Merci et bonne journée

Cordialement.

Info COVID-19: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

MATHIEU VERVILLE, CRHA
Coordonnateur
verville.mathieu@cscapitale.qc.ca

Tous ensemble, un jour à la fois 

Centre de services scolaire de la Capitale

Services des ressources humaines

1900, rue Côté

Québec (Québec) G1N 3Y5

TÉLÉPHONE : **418 686-4040, poste 2460**

cscapitale.qc.ca

**Centre
de services scolaire
de la Capitale**

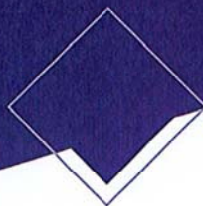
Québec 

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est à l'usage exclusif de son ou ses destinataire(s) et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si par ailleurs vous avez reçu ce message par erreur, ou s'il ne vous est pas adressé, nous vous saurions gré d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le détruire sans en avoir divulgué le contenu d'aucune façon. Merci.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



AVIS du 07/04/2020
Portant sur l'utilisation de masques conformes
à la norme chinoise GB/T 32610-2016
pour un usage sanitaire

Dans le cadre des dispositions de la recommandation (UE) 2020/403 relative aux procédures d'évaluation de la conformité et de surveillance du marché dans le contexte de la menace que représente le COVID-19 du 13 mars 2020, une instruction ministérielle¹ vient préciser les normes acceptées par équivalence pour des masques d'importation non marqués CE.

La norme GB/T 32610-2016 est une norme chinoise qui apporte des spécifications techniques d'un masque de protection pour le quotidien.
Ces masques de protection sont utilisés pour filtrer les particules (fines) dans un environnement pollué, dans la vie quotidienne.

Un masque répondant aux exigences des grades 1 et 2 de la norme chinoise GB/T 32610-2016 admet une efficacité de filtration au moins équivalente à celui des masques à usage médical de type II selon la norme européenne EN 14683:2019.

Toutefois, à la différence des normes chinoises destinés pour les masques à usage médical, la présence de moisissures est tolérée et la biocharge bactérienne est acceptée jusqu'à 200 cfu/g.

Aussi, pour pouvoir être proposés à destination des établissements de santé, des établissements médicaux sociaux, et plus largement pour un usage en milieu sanitaire, la documentation accompagnant ces masques doit comporter un rapport de test de la contamination microbienne montrant l'absence de moisissures et champignons, de bactéries pathogènes, et une contamination bactérienne totale < 200 cfu/g.

A Saint Denis, le 07/04/2020

Dr Dominique MARTIN

Dominique MARTIN
Directeur général

Directeur général

¹ INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE n° DGT/DGS/DGCCRF/DGDDI/2020/57 du 5 avril 2020 modifiant l'instruction interministérielle n° DGT/DGS/DGCCRF/DGDDI/2020/55 du 31 mars 2020



De : sebastien.gagnon@cag.gouv.qc.ca
A : [Maroun Shaneen](#)
Cc : [Éric Roger](#); pierre.julien@cag.gouv.qc.ca; Julie.Corriveau@cag.gouv.qc.ca; luc.desbiens@msss.gouv.qc.ca
Objet : Conformité des masques de procédure
Date : 22 octobre 2020 15:05:14



Bonjour M. Shaneen

À la suite des questionnements relatifs à la conformité des masques de procédure provenant de la réserve du ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) et distribués dans le réseau de l'éducation, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) confirme que les masques répondent aux exigences de la norme ASTM F2100-11.

Dans ses appels aux marchés, le CAG exige d'abord que les fournisseurs soumettent de la documentation, qui permet aux équipes cliniques de vérifier que les produits respectent les standards édictés par les organismes de réglementation provinciales, fédérales et internationales en matière de santé. Lorsque requis, le MSSS veille à la réalisation de tests par échantillonnage, afin de s'assurer de la conformité de l'ensemble des équipements de protection individuels reçus.

La procédure d'évaluation des équipements de protection individuels consiste en :

- Une validation des fiches techniques et une vérification des certifications du fabricant et de son distributeur;
- Une vérification des tests de laboratoire soumis par le fabricant;
- Des tests sur les masques médicaux effectués par le laboratoire de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en Sécurité du travail, au besoin;
- Une évaluation clinique par des infirmières spécialisées des échantillons soumis par le fabricant ou son distributeur.

Seuls les masques provenant de la réserve du MSSS et ayant répondu aux exigences cités plus haut sont distribués au sein du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des ministères et organismes.

Pour de plus amples détails, je vous invite à contacter M^{me} Adriana Maria Miclaus, coordonnatrice secteur clinique, à l'adresse AdrianaMaria.Miclaus@cag.gouv.qc.ca

Bonne journée,

Sébastien Gagnon

Vice-Président

Vice-président des acquisitions spécialisées

Centre d'acquisitions gouvernementales

927, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 2A3

Tél. : 418 780-8111, poste 203

sebastien.gagnon@cag.gouv.qc.ca

Quebec.ca/gouv/acquisitions

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : [Stéphanie Paquin](#)
A : [REDACTED]
Cc : jonathan.pageon@mfa.gouv.qc.ca; covid.unite@cag.gouv.qc.ca; B [REDACTED]; [Isabelle Simard](#); [Jean-François Beaudry](#); [Charles Labrecque](#)
Objet : RE: conformité
Date : 29 mars 2021 09:17:05
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour Mme A [REDACTED],

Je comprends votre déception quant à l'annonce de Santé Canada en lien avec les masques que vous utilisez actuellement.

Cette annonce ne change pas l'efficacité du masque contre le virus mais nous renseigne sur une toxicité probable en lien avec le matériau utilisé.

Les informations disponibles au moment de vous fournir ces masques ne comprenaient certainement pas cette notion de toxicité.

La CNESST n'avait pas non plus cette information.

En regard de ces nouvelles informations, je vous invite à suivre les directives du CAG et à les contacter pour plus de renseignements sur les effets possibles à la santé pour vos travailleurs.

Cordialement,



Stéphanie PAQUIN

Inspectrice

Service de la prévention-inspection Rive-Sud

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

25, boulevard La Fayette, 5e étage

Longueuil (Québec) J4K 5B7

450 442-6200, 6211

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 26 mars 2021 17:35

À : Stéphanie Paquin <stephanie.paquin@cnesst.gouv.qc.ca>

Cc : jonathan.pageon@mfa.gouv.qc.ca; covid.unite@cag.gouv.qc.ca; B [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : RE: conformité

26 mars 2021

Mme Paquin,

Je fais un retour avec vous concernant les masques SNN200642, au mois de janvier 2021, je vous ai fait part de mon inquiétude concernant les masques SNN200642. Je vous faire part de ma grande déception suite à la réception de la lettre du ministère concernant les masques SNN200642. Ayant l'obligation de voir à la santé et sécurité des enfants et de mon personnel, je suis dépassée par les événements, les masques ne répondent plus à la norme, ils sont non conformes. Il ne s'agit pas d'une première concernant les masques, comment pouvons-nous avoir la certitude de la conformité des masques? Comment puis-je protéger mon personnel et le réseau?

Merci de votre collaboration afin d'assurer la sécurité de notre excellent personnel,

A [redacted]
[redacted]

De : [redacted]

Envoyé : 28 janvier 2021 11:09

À : stephanie.paquin@cnesst.gouv.qc.ca

Cc : jonathan.pageon@mfa.gouv.qc.ca; covid.unite@cag.gouv.qc.ca

Objet : conformité

27 janvier 2021,

Objet : Masques distribués par le ministère de la Famille, conformité

Bonjour Mme Paquin,

Suite à notre discussion de ce matin, je vous fais parvenir les photos de la boîte d'emballage des masques ainsi que le certificat.

Le CPE a présentement 70 boîtes de masques de 50 unités. Les boîtes identifiées * Disposable face mask* ne mentionnent d'aucune façon qu'il s'agit de masques de procédure et qu'ils sont conformes à la norme de la CNESST.

Je me questionne à savoir si le CPE distribue aux personnels du CPE les masques alors qu'ils ne semblent pas répondre aux normes de la CNESST, aucune identification des critères de conformité.

Votre collaboration est requise afin de nous aider à identifier la conformité des masques et clarifier la situation.

Merci de votre collaboration, depuis 11 mois, nous travaillons à protéger nos équipes, la santé et sécurité sont des priorités pour nous.

c.c : M. Pigeon , conseiller famille , MFE et CAG

A [redacted]
[redacted]

Siège social

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Cellulaire [Redacted]

De : [Charles Labrecque](mailto:Charles.Labrecque@irsst.qc.ca)
A : Alberto.Morales@irsst.qc.ca
Objet : Re: Tr : : RE: Masque Q/0100SQH042 - Urgence
Date : 2 novembre 2020 08:23:00

Bonjour Alberto,

Merci pour le retour rapide,

Je soudairais savoir si les résultats des tests étaient limites ou s'ils passaient sans problème.

Merci de ton soutien!!

Bonne journée!



Charles LABRECQUE , chimiste, CIH

Conseiller expert en prévention-inspection

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 3e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3080, 2298

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

▼ "Alberto Morales" ---2020-10-30 17:34:34---Bonjour Charles, Si je me fie au code du produit (SNN200642). Oui, nous l'avons testé. La boîte est

De : "Alberto Morales" <Alberto.Morales@irsst.qc.ca>
A : "Charles Labrecque" <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>
Date : 2020-10-30 17:34
Objet : Re: Tr : : RE: Masque Q/0100SQH042 - Urgence

Bonjour Charles,

Si je me fie au code du produit (SNN200642). Oui, nous l'avons testé. La boîte est différente mais le code de produit est le même. Ce masque réussis les tests.

Merci
Alberto

From: Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>
Sent: Friday, October 30, 2020 4:55:39 PM
To: alberto.morales@irsst.qc.ca <alberto.morales@irsst.qc.ca>
Subject: Tr : : RE: Masque Q/0100SQH042 - Urgence

Bonjour,

Je me souviens plus si je t'ai demandé si une évaluation a été faite pour ce masque. J'en aurais besoin de besoin parce qu'une inspectrice me questionne à ce sujet.

Salutations!



Charles LABRECQUE , chimiste, CIH

Conseiller expert en prévention-inspection

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 3e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3080, 2298

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

----- Transféré par Charles Labrecque/CSST le 2020-10-30 16:51 -----

De : Sophie Pellerin-Huet/CSST
A : Lisanne Côté/CSST@CSST
Cc : Violaine Lavoie/CSST@CSST, Charles Labrecque/CSST@CSST
Date : 2020-10-23 13:52
Objet : RE: Masque Q/0100SQH042

Bonjour Lisanne,

Voici l'ensemble des documents reçus en lien avec ces équipements.

De plus, nous avons reçu ce matin une lettre de la CAG.

N'hésitez pas si vous avez besoin de plus d'information.

Bonne journée



Sophie PELLERIN-HUET

Chef d'équipe

Service de la prévention/inspection Capitale-Nationale

Direction de la prévention/inspection Capitale-Nationale et Centre-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
425, rue du Pont, 5e étage
Québec (Québec) G1K 9K5
418 266-4000, 4159

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

----- Transféré par Annick Montpas/CSST le 2020-10-23 11:00 -----

De : "Verville Mathieu" <verville.mathieu@cscapitale.qc.ca>
A : "Annick.montpas@cnesst.gouv.qc.ca" <Annick.montpas@cnesst.gouv.qc.ca>
Date : 2020-10-23 10:34
Objet : Conformité des masques de procédure

Bonjour Mme Montpas,

Comme discuté, vous trouverez ci-joint l'information transmise par le ministère de l'Éducation hier en fin de journée ayant pour objet la conformité des masques de procédure distribués au sein notamment du réseau de l'Éducation.

J'apprécierais svp si vous pouvez m'indiquer avoir reçu au sein de votre direction régionale CNESST cette orientation ministérielle.

Merci et bonne journée

Cordialement.

Info COVID-19: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>


MATHIEU VERVILLE, CRHA
Coordonnateur
verville.mathieu@cscapitale.qc.ca

Tous ensemble, un jour à la fois 

Centre de services scolaire de la Capitale
Services des ressources humaines

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5
TÉLÉPHONE : 418 686-4040, poste 2460
cscapitale.qc.ca

**Centre
de services scolaire
de la Capitale**

Québec 

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est à l'usage exclusif de son ou ses destinataire(s) et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si par ailleurs vous avez reçu ce message par erreur, ou s'il ne vous est pas adressé, nous vous saurions gré d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le détruire sans en avoir divulgué le contenu d'aucune façon. Merci.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : Alberto.Morales@irsst.qc.ca
A : charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca
Objet : Re: Tr : : RE: Masque Q/0100SQH042 - Urgence
Date : 30 octobre 2020 17:34:00

Bonjour Charles,
Si je me fie au code du produit (SNN200642). Oui, nous l'avons testé. La boîte est différente mais le code de produit est le même. Ce masque réussit les tests.
Merci
Alberto

From: Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>
Sent: Friday, October 30, 2020 4:55:39 PM
To: alberto.morales@irsst.qc.ca <alberto.morales@irsst.qc.ca>
Subject: Tr : : RE: Masque Q/0100SQH042 - Urgence

Bonjour,

Je me souviens plus si je t'ai demandé si une évaluation a été faite pour ce masque. J'en aurais besoin de besoin parce qu'une inspectrice me questionne à ce sujet.

Salutations!



Charles LABRECQUE , chimiste, CIH

Conseiller expert en prévention-inspection

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 3^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
514 906-3080, 2298

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

----- Transféré par Charles Labrecque/CSST le 2020-10-30 16:51 -----

De : Sophie Pellerin-Huet/CSST
A : Lianne Côté/CSST@CSST
Cc : Violaine Lavoie/CSST@CSST, Charles Labrecque/CSST@CSST
Date : 2020-10-23 13:52
Objet : : RE: Masque Q/0100SQH042

Bonjour Lianne,

Voici l'ensemble des documents reçus en lien avec ces équipements.

De plus, nous avons reçu ce matin une lettre de la CAG.

N'hésitez pas si vous avez besoin de plus d'information.

Bonne journée



Sophie PELLERIN-HUET

Chef d'équipe

Service de la prévention/inspection Capitale-Nationale

Direction de la prévention/inspection Capitale-Nationale et Centre-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

425, rue du Pont, 5e étage

Québec (Québec) G1K 9K5

418 266-4000, 4159

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

----- Transféré par Annick Montpas/CSST le 2020-10-23 11:00 -----

De : "Verville Mathieu" <verville.mathieu@cscapitale.qc.ca>

A : "Annick.montpas@cnesst.gouv.qc.ca" <Annick.montpas@cnesst.gouv.qc.ca>

Date : 2020-10-23 10:34

Objet : Conformité des masques de procédure

Bonjour Mme Montpas,

Comme discuté, vous trouverez ci-joint l'information transmise par le ministère de l'Éducation hier en fin de journée ayant pour objet la conformité des masques de procédure distribués au sein notamment du réseau de l'Éducation.

J'apprécierais svp si vous pouvez m'indiquer avoir reçu au sein de votre direction régionale Cnesst cette orientation ministérielle.

Merci et bonne journée

Cordialement.

Info COVID-19: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

MATHIEU VERVILLE, CRHA
Coordonnateur
verville.mathieu@cscapitale.qc.ca

Tous ensemble, un jour à la fois 

Centre de services scolaire de la Capitale

Services des ressources humaines

1900, rue Côté

Québec (Québec) G1N 3Y5

TÉLÉPHONE : **418 686-4040, poste 2460**

cscapitale.qc.ca

**Centre
de services scolaire
de la Capitale**

Québec 

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est à l'usage exclusif de son ou ses destinataire(s) et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si par ailleurs vous avez reçu ce message par erreur, ou s'il ne vous est pas adressé, nous vous saurions gré d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le détruire sans en avoir divulgué le contenu d'aucune façon. Merci.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : nadine.lalande@mfa.gouv.qc.ca
A : [Éric Sirois](#); [Charles Labrecque](#)
Cc : didierlambert.toni@mfa.gouv.qc.ca; Lynda.Roy@mfa.gouv.qc.ca; danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca
Objet : Conformité des masques
Date : 29 janvier 2021 14:45:19
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Communication à la cnesst 2021-01-27.docx](#)
[CHANGEMENT CODE SNN200642-SMDP20605.pdf](#)
[MSDS FOR MASK SNN200642.pdf](#)
[RT MASQUE SNN200642-SMDP20605-ASTM F2100 NIVEAU 3.pdf](#)
[SNN200642-SMDP20605. STATEMENT-Latex free.pdf](#)
Importance : Haute



Bonjour,

Comme mentionné plus tôt aujourd'hui, je vous transmets plus bas l'échange entre un BC-CPE et une inspectrice de la CNESST (pièce jointe en lien avec le premier), madame Stéphanie Paquin (Service de la prévention-inspection Rive-Sud).

Le CAG nous a remis les certificats ou lettres de conformité des masques livrés dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Nous les transmettrons au CPE inspecté par madame Paquin, mais nous envisageons également de transmettre l'information à l'ensemble des SGEE au cours des prochains jours. Afin d'éviter une situation comme celle rapportée plus bas, votre appui à cette démarche est nécessaire. Est-ce possible de nous assurer que si un SGEE présente l'une ou l'autre de ces certificats ou lettres, l'inspecteur acquiescera quant à la conformité des masques utilisés et qu'aucune sanction ne sera imposée à l'employeur (soit au SGEE, le ministère de la Famille n'était pas lui-même employeur auprès du réseau des SGEE)? Nous souhaitons procéder rapidement pour calmer le jeu dans le réseau.

Je demeure disponible pour toute question.

Je vous remercie.

Salutations cordiales.

Nadine Lalande
Directrice
Direction du soutien au développement du réseau
Ministère de la Famille
Cell. 514 606-0198

**

ÉCHANGE 1

De : Stéphanie Paquin [<mailto:stephanie.paquin@cnesst.gouv.qc.ca>]
Envoyé : 28 janvier 2021 11:20
À : Direction CPE Julie-Soleil <direction@cpejuliesoleil.com>
Cc : Pigeon, Jonathan <jonathan.pigeon@mfa.gouv.qc.ca>; covid.unite@cag.gouv.qc.ca
Objet : RE: conformité

Bonjour,

En effet, aucune des 4 normes acceptées par la CNESST n'est présente sur le certificat fournit. Le Ministère de la Famille doit s'être assurée de la conformité à l'une ou l'autre de ces normes :

- ASTM F2100
- EN 14683
- YY/T 0969
- YY/T 0469

Il est à noter que la Santé publique ne recommande que les masques répondant aux 2 premières normes (ASTM et EN).

Pouvez-vous me faire parvenir la lettre du Ministère de la Famille qui indique que les masques sont conformes?



Stéphanie PAQUIN

Inspectrice

Service de la prévention-inspection Rive-Sud

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

25, boulevard La Fayette, 5e étage

Longueuil (Québec) J4K 5B7

450 442-6200, 6211

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : Direction CPE Julie-Soleil <direction@cpejuliesoleil.com>
Envoyé : 28 janvier 2021 11:09
À : Stéphanie Paquin <stephanie.paquin@cnesst.gouv.qc.ca>
Cc : jonathan.pigeon@mfa.gouv.qc.ca; covid.unite@cag.gouv.qc.ca
Objet : conformité

27 janvier 2021,

Objet : Masques distribués par le ministère de la Famille, conformité

Bonjour Mme Paquin,

Suite à notre discussion de ce matin, je vous fais parvenir les photos de la boîte d'emballage des masques ainsi que le certificat. **PIÈCE JOINTE**

Le CPE a présentement 70 boîtes de masques de 50 unités. Les boîtes identifiées * Disposable face mask* ne mentionnent d'aucune façon qu'il s'agit de masques de procédure et qu'ils sont conformes à la norme de la CNESST.

Je me questionne à savoir si le CPE distribue aux personnels du CPE les masques alors qu'ils ne semblent pas répondre aux normes de la CNESST, aucune identification des critères de conformité.

Votre collaboration est requise afin de nous aider à identifier la conformité des masques et clarifier la situation.

Merci de votre collaboration, depuis 11 mois, nous travaillons à protéger nos équipes, la santé et sécurité sont des priorités pour nous.

c.c : M. Pigeon , conseiller famille , MFE et CAG

France Mayeu
Directrice générale, CPE Julie-Soleil

Siège social

375, rue Marie-Curie
Sainte-Julie (Québec) J3E 1A4
Tél.: (450) 649-6071 Téléc.: (450) 649-9937

Point de Service Andrienne-Parent

280, rue du Grand Coteau
Sainte-Julie (Québec) J3E 3H2
Tél.: (450) 649-1965 Téléc.: (450) 649-4668

Point de Service du Village

1500, rue Principale
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Tél.: (450) 649-2344 Téléc.: (450) 649-7792

Cellulaire :438-394-2038

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

**

ÉCHANGE 2

De : Stéphanie Paquin <stephanie.paquin@cnesst.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 janvier 2021 11:44

À : Direction CPE Julie-Soleil <direction@cpejuliesoleil.com>

Objet : RE: COVID-19 - Précision du Centre d'acquisitions gouvernementales concernant les masques de procédure (emballages)

Bonjour,

Cette lettre semble adresser des plaintes concernant l'emballage de masques.
Je ne vois pas de mention de conformité pour les masques que vous avez reçus.

Ma recherche sur Internet me mène sur cette page :

<http://e.shengquan.com/index.php?m=content&c=index&a=show&catid=263&id=177>

On y parle de conformité à une norme Q. Cette norme de fait pas partie des normes acceptées par la CNESST.

J'ai aussi cherché le modèle de masque sur le site de Santé Canada et il n'apparaît pas.

Vous devez donc, malheureusement, contacter à nouveau le Ministère de la Famille (qui doit être au courant des normes à respecter) et demander une preuve de conformité des masques fournis puisque la responsabilité de la conformité des masques repose sur l'employeur.

Si un inspecteur se déplace sur les lieux et ne peut confirmer que les masques répondent à une norme reconnue, il émettra un avis de correction à l'employeur.

J'aimerais pouvoir vous aider d'avantage...



Stéphanie PAQUIN

Inspectrice

Service de la prévention-inspection Rive-Sud

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

25, boulevard La Fayette, 5e étage

Longueuil (Québec) J4K 5B7

450 442-6200, 6211

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

De : Direction CPE Julie-Soleil <direction@cpejuliesoleil.com>

Envoyé : 28 janvier 2021 11:31

À : Stéphanie Paquin <stephanie.paquin@cnesst.gouv.qc.ca>

Objet : TR: COVID-19 - Précision du Centre d'acquisitions gouvernementales concernant les masques de procédure (emballages)

Bonjour Mme Paquin,

Voici la lettre reçu du ministère de la Famille

France Mayeu

De : DSCS@mfa.gouv.qc.ca <DSCS@mfa.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 janvier 2021 14:49

À : Direction CPE Julie-Soleil <direction@cpejuliesoleil.com>

Objet : COVID-19 - Précision du Centre d'acquisitions gouvernementales concernant les masques de procédure (emballages)



Montréal, le 27 janvier 2021

Aux gestionnaires des centres de la petite enfance

Madame,
Monsieur,

Vous êtes invités à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe, transmise au ministère de la Famille par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) concernant les masques de procédure (emballages).

Recevez nos cordiales salutations.

Le ministère de la Famille

Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce courriel, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce courriel, de dévoiler la teneur de ce message ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information contenue. Vous êtes donc prié d'aviser immédiatement l'expéditeur de cette erreur et de détruire ce message sans garder de copie.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



Disposable face mask with biomass graphene

生物质石墨烯一次性平面口罩
Máscara descartável de grafeno de biomassa do tipo plano
Einweg Gesichtsmaske aus Graphene Biomaterial
Плоские одноразовые защитные маски с биологическим графеном
Masques jetables de graphène biomasse
Mascherina piana usa e getta in grafene di biomassa
Máscaras desechables de grafeno de biomasa
Jednorazowa płaska maska grafenowa z biomasy
Jednorázová plochá rouška z biomasového grafenu
バイオマスグラフェン使い捨て平面マスク
바이오 그래핀 일회용 평면 마스크

Read the instruction carefully before use.

Quality Certificate 合格证

Product Name / 品名:
Disposable Face Mask with Biomass Graphene
生物质石墨烯一次性平面口罩

Main Materials / 主要原材料:
PP Meltblown Non-woven Fabric / PP熔喷布
Biomass Graphene SS Composite Non-woven Fabric / 生物质石墨烯复合无纺布

Product Code / 货号: SNN200642 **Executive Standard / 执行标准:** Q/0100SQH 042-2020

Using Time / 使用时间: 4-6 Hours / 小时 **Packaging / 包装:** 50 pcs / Bag (个/袋)

Color / 颜色: Blue / 蓝色 **Site / 生产厂家:** 山东圣象新材料股份有限公司

Production Date / 生产日期: Shown On the Box / 见包装盒 **Batch No. / 生产批号:** Shown On the Box / 见包装盒

Shelf Life / 保质期: 3 years

Manufacturer / 生产商: Shandong Shengquan New Materials Co., Ltd.
Zhangzhen Industrial Development Zone, Zhangqiu District, Jinan, Shandong, China
山东圣象新材料股份有限公司 / 山东省济南市章丘区刁镇工业开发区

Tel / 热线电话: 0086-400-777-8118

质量检验合格章


6 970929 1722793

The grey non-woven material in the face mask adopts Shengquan Group's biomass graphene **Healfiber**[®]. Biomass graphene is a new functional carbon material, containing single and multi-layer graphene, which is made from corncob cellulose through a high-temperature catalytic carbonization.

口罩中灰色无纺布材料采用圣泉集团生物质石墨烯**内暖**[®]材料制成。生物质石墨烯是以玉米芯纤维素为原料,经过高温催化碳化工艺制备的含有单层和多层石墨烯的一种新型功能碳材料。

Product Name : Disposable Face Mask with Biomass Graphene
Main Materials : PP Meltblown Non-woven Fabric
Biomass Graphene SS Composite Non-woven Fabric
Executive Standard : Q/0100SQH 042-2020
Product Code : SNN200642
Size : 17.5*9.5cm
Using Time : 4-6 hours
Shelf Life : 3 years



ATTENTION:

1. Check the intactness of the package, labelling, manufacturing date and expiring date before use of this product.
2. Caution for those who are allergic to nonwovens.
3. The finished masks shall be disposed in accordance with the local environment protection requirements.

注意事项:

1. 使用前请检查包装是否完好,并对包装标志、生产日期、有效期进行确认;
2. 对非织造布过敏者慎用;
3. 产品使用后,应按照环保部门要求进行处理;



Shandong Shengquan New Materials Co., Ltd.
Diaozhen Industrial Development Zone, Zhangqiu District, Jinan, Shandong, China
zacktang@shengquan.com / www.shengquan.com / 0086-400-777-8118
制造商:山东圣泉新材料股份有限公司 / 地址:中国山东省济南市章丘区刁镇工业开发区

Production date and other information can be found at the bottom of the box





SHANDONG SHENGQUAN NEW MATERIALS CO.,LTD.
ADD: Diaozhen Industrial Development Zone, Zhangqiu, Shandong , China
TEL: 0086-531-83511609 /83501239 FAX: 0086-531-83511356
HTTP:// www.shengquan.com E-Mail: sqwmb@shengquan.com

STATEMENT

Hereby we, Shengquan, state that the product code of Biomass Graphene Medical mask (grey/blue) has been changed from SNN200642 to SMDP20605, in order to differ from the product code of SNN200641 for general use Disposable mask (white/blue).

We guarantee that the Biomass Graphene Medical mask (grey/blue) under code SMDP20605 is exactly same as the product under code SNN200642.

Shandong Shengquan New Materials Co., LTD.

May 20, 2020



口罩安全技术说明书 Safety Data Sheet for face mask

最初编制日期: 2020/1/20

Initial preparation date:2020/1/20

第一部分 化学品及企业标识

Part I Chemicals and Enterprise Identification

化学品中文名称: 一次性使用医用口罩 型号: SNN200642

Chinese name of the chemical: Disposable medical face mask ; SNN200642

化学品英文名称: 一次性使用医用口罩

English name of the chemical: Disposable Medical face mask

企业名称: 山东圣泉新材料股份有限公司

Name of the enterprise: Shandong Shengquan New Material Co., Ltd.

地址: 山东省济南市章丘区刁镇工业开发区

Address: Industrial Development Zone, Diao Town, Zhangqiu District, Jinan , Shandong Province

邮编: 250204 传真号码: 0531-83501275

Postal code: 250204 Fax: 0531-83501275

联系电话: 0531-83511608

Tel.: 0531-83511608

电子邮件地址: sqyxb@shengquan.com

E-mail address: sqyxb@shengquan.com

产品推荐及限制用途: 阻挡花粉, 过滤细菌, 过滤部分非油性颗粒物。

Product recommendation and restricted use: blocking pollen, filtering bacteria, filtering some non oily particles.

第二部分危险性概述

Part II Hazard Overview

紧急情况概述: 本产品不符合《OSHA 危害通报标准》(29 CFR 1910.1200)的危害分类。

Emergency Overview: This product is exempt from hazard classification according to OSHA

编制: 李学伟

审核: 陈德行

批准: 祝建勋

Prepared by: Li Xuewei

Reviewed by: Chen Dehang

Approved by: Zhu Jianxun

Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.。

第三部分成分/组成信息

Part III Component/Composition Information

组分 Component	浓度或浓度范围 Concentration or concentration range (质量分数, %) (Mass fraction,%)	CAS No.
聚丙烯 Polypropylene	90%-95%	9003-07-0
聚对本二甲酸乙二醇酯 polyethylene terephthalate	4%-8.5%%	25038-59-9
聚乙烯 Polyethylene coated steel wire	0.1-0.2%	618-339-3
含碳材料 material with carbon element	0.5-0.8%	7440-44-0

第四部分急救措施

Part IV First-aid Measures

急救:

First aid:

皮肤接触: 预计不需要急救

Skin contact: No need for first aid is anticipated.

眼睛接触: 预计不需要急救

Eye contact: No need for first aid is anticipated.

吸入: 预计不需要急救

Inhalation: No need for first aid is anticipated.

食入: 预计不需要急救

.Ingestion: No need for first aid is anticipated.

最重要症状及危害效应: 预计不需要救

Most important symptoms and harmful effects: No need for first aid is anticipated.

编制: 李学伟

审核: 陈德行

批准: 祝建勋

Prepared by: Li Xuewei

Reviewed by: Chen Dehang

Approved by: Zhu Jianxun

第五部分消防措施

Part V Fire Protection Measures

灭火剂：使用一种适合于普通可燃材料（水、泡沫、二氧化碳）灭火器，隔离火场用的灭火剂。

Extinguishing agent: Use a fire fighting agent suitable for ordinary combustible material such as water or foam, carbon dioxide fire extinguisher, fire extinguishing agent for fire isolation.

第六部分泄露应急处理

Part VI Emergency Treatment for Leakage

作业人员防护措施、防护装备和应急处置程序：不适用

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Not applicable.

环境保护措施：不适用

Environmental precautions

Not applicable.

泄漏化学品的收容、清除方法及所使用的处置材料：不适用

Methods and material for containment and cleaning up

Not applicable.

第七部分操作处置与储存

Part VII Disposal and Storage Operation

操作注意事项：本产品被认为是一种不会释放或以其他方式导致接触危险化学品的物品在正常使用条件下。

This product is considered to be an article which does not release or otherwise result in exposure to a hazardous chemical under normal use conditions.

储存注意事项：在相对湿度不超过 80%，无腐蚀性气体和通风良好的室内，避免高温。

Storage precautions: Avoid high temperatures in rooms with relative humidity not exceeding 80%, no corrosive gases and good ventilation.

第八部分接触控制/个体防护

Part VIII Exposure Control/Individual Protection

职业接触限值:

本产品被认为是一种不会释放或以其他方式导致接触危险化学品的物品在正常使用条件下。

不需要工程控制或个人防护装备(PPE)。

This product is considered to be an article which does not release or otherwise result in exposure to a hazardous chemical under normal use conditions. No engineering controls or personal protective equipment (PPE) are necessary.

第九部分理化特性

Part IX Physical and Chemical Properties

外观与性状: 固体面罩

颜色: 蓝灰色

Appearance and character: Solid Face Mask

Color: blue and grey

pH 值: ---

PH value: ---

熔点 (°C): ---

Melting point (°C): ---

沸点 (°C): ---

Boiling point (°C): ---

闪点 (°C): ---

Flash point (°C): ---

爆炸极限%(V/V): 无

explosion limit %(V/V): nothing

饱和蒸汽压 (KPa): 不适用

Saturated vapor pressure (KPa):

相对蒸汽密度 (空气=1): 无

Relative steam density (air=1): nothing

辛醇/水分配系数(lgP): 无文献记录

临界温度 (°C):

Critical temperature (°C):

临界压力 (MPa):

Critical pressure (MPa):

自燃温度 (°C): ---

Auto-ignition temperature (°C): ---

分解温度 (°C):

Decomposition temperature (°C):

燃烧热 (KJ/mol):

Combustion heat (KJ/mol):

蒸发速率:

Evaporation rate:

易燃性 (固体、气体): 无

Flammability (solid, gas): nothing

黏度 (mpa·s):

Octanol/water distribution coefficient (lgP): no documentation
Viscosity (mpa · s):
气味阈值(mg/m³):
Odor threshold (mg/m³):

溶解性: 不溶于水

Solubility: insoluble in water

第十部分稳定性和反应性

Part X Stability and Reactivity

稳定性: 这种材料正常情况下是无反应的

Stability: This material is considered to be non reactive under normal use conditions.

第十一部分毒理学资料

Part XI Toxicology Data

急性毒性: 无文献记录

Acute toxicity: no documentation

呼吸或皮肤过敏: 预计不会对健康造成危害

Respiratory or skin allergies: No health effects are expected

生殖毒性: 预计不会对健康造成危害

Reproductive toxicity: No health effects are expected

吸入危害: 预计不会对健康造成危害

Inhalation hazard: No health effects are expected

附加信息:

本产品合理的使用条件下, 按照使用说明使用时, 不应出现健康危害。但是, 产品的使用或加工方式不符合产品的使用说明可能会影响产品的性能, 并可能存在潜在的健康和安全隐患。

Additional Information:

This product, when used under reasonable conditions and in accordance with the directions for use, should not present health hazard. However, use or processing of the product in a manner not in accordance with the product's directions for use may affect the performance of the product and may present potential health and safety hazards.

第十二部分生态学资料

Part XII Ecological Information

这件物品是低风险的物品因为使用和处理都不太可能导致环境污染组件对环境的重大释放，或者因为那些可能被释放的组件预期对环境的影响不显著。

This article is expected to present a low environmental risk either because use and disposal are unlikely to result in a significant release of components to the environment or because those components that may be released are expected to have insignificant environmental impact.

第十三部分废弃处置

Part XIII Disposal of Waste

废弃注意事项：处置前应参阅国家和地方有关法规。

Notice of waste disposal: Dispose of contents/container in accordance with the local/regional/national/international regulations.

第十四部分运输信息

Part XIV Transportation Information

联合国危险货物编号（UN 号）：---

United Nations number (UN No.): ---

联合国运输名称：---

United Nations transportation name: ---

联合国危险性分类：---

United Nations hazard classification: ---

包装标志：

Packaging sign:

包装类别：Package category: 纸箱 cartons

包装方法：

means of packing:

海洋污染物：---

Marine pollutant: ---

运输注意事项：防止重压阳光直晒和雨雪浸淋

Precautions for transportation: Preventing stress ;preventing sunlight and rain and snow

编制：李学伟

审核：陈德行

批准：祝建勋

Prepared by: Li Xuewei

Reviewed by: Chen Dehang

Approved by: Zhu Jianxun

第十五部分法规信息

Part XV Regulatory Information

下列法律法规和标准，对化学品的安全使用、储存、运输、装卸、分类和标志等方面均作了相应的规定：

The following laws, regulations and standards provide for the safe use, storage, transportation, loading and unloading, classification and marking of chemicals:

化学品分类、警示标签和警示性说明规范系列标准（GB 20576-2006~GB 20602-2006，不包括 GB 20600-2006）。《危险化学品名录》（2002 年版）：未列入。《剧毒化学品名录》：未列入。《危险货物物品名表》（GB 12268-2005）：未列入。

Standards for classification, warning labels and warning instructions for chemicals (GB 20576-2006 ~ GB 20602-2006, excluding GB 20600-2006). List of hazardous chemicals (2002 edition) : not included. List of highly toxic chemicals: not included. Table of names of dangerous goods (GB 12268-2005) : not included.

第十六部分其他信息

Part XVI Other Information

编写和修订信息：

Preparation and revision information:

本 SDS 按照《化学品安全技术说明书 内容和项目顺序》（GB/T16843-2008）标准编制。

This SDS is prepared in accordance with the *Safety Data Sheet for Chemical Products-Content and Order of Sections* (GB/T16843-2008).



中国认可
国际互认
检测
TESTING
CNAS L1842



佛山中纺联检验技术服务有限公司
CNTAC Testing Service Co.,Ltd.(Foshan)

Testing Report	Security website: www.fcl-sz.org.cn Security code: 6648085413
Report No: ZFLJ2643291A	Page 1 of 4



Applicant Information

Applicant Name : Shandong Shengquan New Materials Co., Ltd.
Applicant Address : Industry Development Zones, Diaozhen Town, Zhangqiu, Shandong
Manufacturer : Shandong Shengquan New Materials Co., Ltd.
Manufacturer Address : Industry Development Zones, Diaozhen Town, Zhangqiu, Shandong

Sample Information

Sample Description : Disposable Medical Face Mask
Trade mark : SHENGQUAN
Sample Quantity : 100 pieces
Product No. : SMDP20605

- Sample Receiving Date : 2020-08-19
- Report Date : 2020-08-26
- The original sample is stucked on the last paper.

Test Performed

Judgement according to:
ASTM F2100-2019e1 Standard Specification for Performance of Materials Used in Medical Face Masks Level 3
- Selected test(s) as requested by applicants. For details, refer to attached page(s).

Pronounce

The results shown in this report refer only to sample(s) tested unless otherwise stated.
All the items are performed in the standard conditions, except the noted cases.
Except for the requirement of the client, the test results and the conformity judgement of this report do not take the uncertainty of the test results into account.

Signed for and on behalf of

CNTAC Testing Service Co.,Ltd.(Foshan)

Approved by

张荣

(Except for microbiological project)

罗桂莲

(Microbiological project)





中国认可
国际互认
检测
TESTING
CNAS L1842



Testing Report	Security website: www.fcl-sz.org.cn Security code: 6648085413
Report No: ZFLJ2643291A	Page 2 of 4



--- Test Result ---

Test Result	Requirements	Judgement
1. Differential Pressure <u>EN 14683:2019 Annex C</u>		
Air flow: 8L/min, Test area diameter 25mm, Test area: 4.9cm ² Unit: <mmH ₂ O/cm ² >		
sample 1#	5.5	< 6.0 Pass
sample 2#	5.2	
sample 3#	5.3	
sample 4#	5.8	
sample 5#	5.6	
Average	5.5	
2. Resistance to Penetration by Synthetic Blood <u>ASTM F1862/F1862M-17</u>		
Synthetic blood surface tension:0.040N/m, Distance between blow head front end and target area: 300mm, Injection synthetic blood volumes: 2mL, Test Blood Pressure: 160mmHg, Injection velocity: 635cm/s, Use a fixed target board .		
sample 1#	None seen	Pass Pressure at 160mmHg Pass
sample 2#	None seen	
sample 3#	None seen	
sample 4#	None seen	
sample 5#	None seen	
sample 6#	None seen	
sample 7#	None seen	
sample 8#	None seen	
sample 9#	None seen	
sample 10#	None seen	
sample 11#	None seen	
sample 12#	None seen	
sample 13#	None seen	
sample 14#	None seen	
sample 15#	None seen	
sample 16#	None seen	
sample 17#	None seen	
sample 18#	None seen	
sample 19#	None seen	
sample 20#	None seen	
sample 21#	None seen	
sample 22#	None seen	
sample 23#	None seen	
sample 24#	None seen	
sample 25#	None seen	
sample 26#	None seen	
sample 27#	None seen	
sample 28#	None seen	
sample 29#	None seen	
sample 30#	None seen	
sample 31#	None seen	
sample 32#	None seen	





中国认可
国际互认
检测
TESTING
CNAS L1842



Testing Report	Security website: www.fcl-sz.org.cn Security code: 6648085413
Report No: ZFLJ2643291A	Page 3 of 4



Test Result	Requirements	Judgement
-------------	--------------	-----------

3. Sub-Micron Particulate Filtration Efficiency (PFE) at 0.1 micron ASTM F2299/F2299M-03(R 2017)

Aerosol: PSL, Test area: 100cm², Airflow: 5.33cm/s, Sampling time: 1min.

Unit: <%>

sample 1#	99.2	≥ 98	Pass
sample 2#	99.6		
sample 3#	99.5		
sample 4#	99.7		
sample 5#	99.4		
Minimum	99.2		

4. Bacterial Filtration Efficiency ASTM F 2101-19

Flow rate: 28.3L/min, Test area: 77cm², Test bacteria culture: Staphylococcus aureus ATCC 6538, Particle Diameter: 3.0µm, Inside of the test mask was facing towards the challenge aerosol, The average plate count results of the positive controls: 2.2×10³CFU, The average plate count results of the negative controls: <1CFU

Unit: <%>

sample 1#	99.9	≥ 98	Pass
sample 2#	99.9		
sample 3#	99.9		
sample 4#	99.9		
sample 5#	99.9		

5. Flammability 16 CFR PART 1610-2019

End Level	Class 1	Class 1	Pass
Combustion regime	DNI		
Remark: DNI = Did not ignite.			





中国认可
国际互认
检测
TESTING
CNAS L1842



佛山中纺联检验技术服务有限公司
CNTAC Testing Service Co.,Ltd.(Foshan)

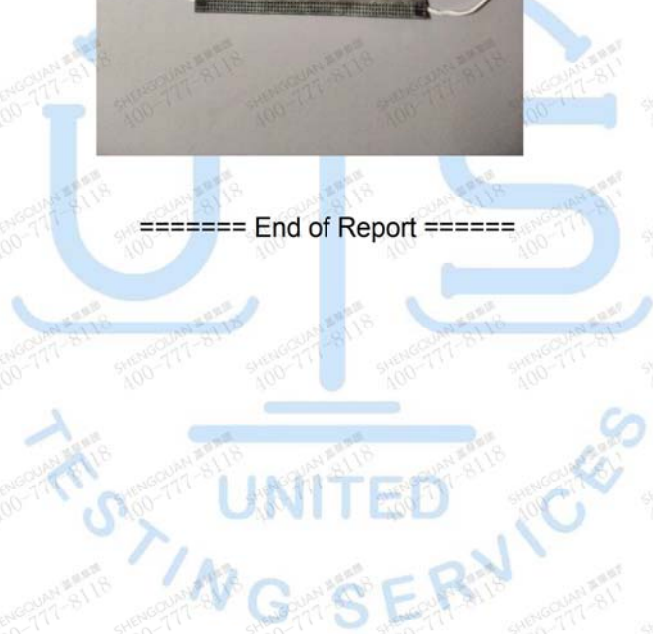
Testing Report	Security website: www.fcl-sz.org.cn Security code: 6648085413
Report No: ZFLJ2643291A	Page 4 of 4



Original Sample



===== End of Report =====





SHANDONG SHENGQUAN NEW MATERIALS CO.,LTD
ADD: ZHANGQIU IDZ, JINAN CHINA, P.C 250204

STATEMENT

Hereby we, Shengquan, state that the Biomass Graphene Medical mask (grey/blue) coded in SNN200642 is Latex free mask.

Shandong Shengquan New Material Co., LTD.
November 18th, 2020

